

Coup de cœur— coup de griffe

Vous voulez réagir à l'actualité de l'enseignement, à un article ou nous faire partager un point de vue pédagogique, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse :

sdassule.apmep@gmail.com

Nota bene

Sébastien Dassule-Debertonne

Pas une semaine sans que la question des notes ne soit abordée dans les médias. Mettra-t-on encore des notes ? Sur 20, sur 4, plus du tout. Souvent, il y a beaucoup de bruit pour rien, puisque la notation sur 20 n'a pas vocation à disparaître. Elle sera(it ?) simplement complétée par quatre critères d'appréciation pour l'évaluation des compétences du socle commun (Maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne).

Beaucoup de bruit sur la forme, mais assez peu sur le fond. Le rôle que l'on fait jouer à ces notes est bien peu abordé. Le public connaît le rôle d'évaluation, mais bien peu de personnes connaissent la procédure d'orientation post-troisième ou post-seconde qui se joue beaucoup sur les notes, via les moyennes.

L'institution, par ce rôle décisif qu'elle donne aux notes, empêche toutes les procédures valorisantes que des enseignants peuvent imaginer. Difficile de mettre en place des évaluations différenciées pour des élèves en grande difficulté, difficile de valoriser le progrès plus que le résultat car il y a cette moyenne qui attend. Ces procédures qui favorisent la différenciation, et donc la valorisation des compétences, trouvent donc peu d'écho.

Parfois, il y a même des progrès (même notés) dont l'institution ne tient pas compte : un élève de seconde qui voudrait se réorienter en seconde professionnelle ne sera pas favorisé par ses résultats en seconde : ce sont les résultats de troisième qui comptent. Une année blanche donc.

Mme la ministre affirme : « Nous n'imposons aucune façon de noter (...) nous estimons que c'est aux équipes de faire ce choix ». Puisqu'elle nous accorde cette responsabilité, qu'elle nous accorde aussi la responsabilité du bon conseil et du bon accompagnement des élèves qui, souvent, s'appuient sur des observations complémentaires, mais aussi instructives, que les simples notes.

APMEP, IREM Bâtiment de mathématiques
Téléport 2—BP30179
Bd Marie et Pierre Curie
86962 Futuroscope CHASSENEUIL CEDEX

Site : <http://apmep.free.fr/>

Mél : apmep.poitiers@free.fr

Téléphone : 05 49 45 38 77 (IREM de Poitiers)

Abonnement 1 an (4 numéros + suppléments) : 8 €.

ISSN : 1145 - 0266

Directeur de la publication

F. de Ligt

Éditeur

APMEP, Régionale de Poitou-Charentes

Comité de rédaction

F. de Ligt, L.-M. Bonneval, S. Dassule-Debertonne,
J. Germain, J. Fromentin, P. Rogeon, J. Michel

Siège Social

IREM, Téléport 2, BP 30179 Bd M. et P. Curie
86962 Chasseneuil CEDEX

Imprimerie

IREM, Téléport 2, BP 30179 Bd M. et P. Curie
86962 Chasseneuil CEDEX

Dépôt légal

Septembre 2015